



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 45881

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le développement de la consommation de cannabis chez les jeunes en France. L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies a réalisé une enquête. En effet, la toute première consommation se situe aux environs de quinze ans et les garçons sont trois fois plus nombreux que les filles à déclarer en faire un usage régulier. Un jeune sur deux témoigne avoir consommé du cannabis au moins une fois. Ce phénomène, qui est en hausse continue, se banalise jour après jour et nous donne le privilège d'avoir la première place en Europe. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin de sensibiliser les jeunes aux conséquences de cette pratique et mettre fin à ce fléau.

Texte de la réponse

Le dernier rapport de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) souligne effectivement une augmentation de la consommation de certains stupéfiants chez les jeunes au cours des dernières années, en particulier de cannabis. Conscient des dommages résultant de ces consommations, qu'ils soient sanitaires, sociaux ou pour la collectivité, le Gouvernement entend développer une politique de prévention efficace et une diversification de l'offre de soins. Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues illicites, le tabac et l'alcool, des consultations d'évaluation des consommations de cannabis et autres substances psychoactives offrant un cadre et des interventions adaptées aux jeunes usagers et à leurs proches, vont être développées dès cette année. En 2005, un financement de l'assurance maladie de 3,8 millions d'euros sera ainsi octroyé. En outre, une campagne de communication menée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) est actuellement en préparation afin de diffuser des repères clairs sur les effets de la consommation du cannabis auprès du grand public, de jeunes et des parents. Par ailleurs, la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique prévoit de rendre obligatoire dans les collèges et les lycées la délivrance d'une information sur les conséquences de la consommation de drogue.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45881

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2004, page 6203

Réponse publiée le : 28 décembre 2004, page 10528